

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Croix-Valmer

dossier n° PA 083 048 09 J0001

date de dépôt : 22 janvier 2009

demandeur : Monsieur BILLION PATRICK

pour : modification du règlement du cahier des charges du lotissement

adresse terrain : LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de la commune de La Croix-Valmer

Le maire de La Croix-Valmer,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 22 janvier 2009 par ASP LOTISSEMENT BARBIGOUA, BILLION PATRICK demeurant 1 Allée DES EPHEMERES lieu dit BARBIGOUA, La Croix-Valmer (83420), Monsieur MACREZ ROLAND demeurant 13 Avenue DES LUCIOLES lieu dit BARBIGOUA, La Croix-Valmer (83420);

Vu l'objet de la demande :

- pour modification du règlement du lotissement inclus dans le cahier des charges, ;
- sur un terrain situé LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le PLU de la commune approuvé en date du 17/12/2007.

Vu l'arrêté préfectoral du 03-10-1957, approuvant le lotissement de BARBIGOUA, modifié par l'arrêté préfectoral du 09-05-1961.

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé à LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420), en la mise à jour du règlement inclus dans le cahier des charges du lotissement.

Considérant que les conditions de majorité fixées par l'article L.422-10 du code de l'urbanisme sont respectées.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Le permis d'aménager **MODIFICATIF est ACCORDE** conformément au règlement ci-annexé.

La présente décision est transmise au préfet le : 9 Avril 2009

Fait LA CROIX VALMER, le

Le maire,

L'Adjoint Délégué
D. BLANCKAERT

- 3 AVR. 2009



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de La Croix-Valmer

dossier n° PA 083 048 09 J0001

date de dépôt : 22 janvier 2009

demandeur : Monsieur BILLION PATRICK

pour : modification du règlement du cahier des charges du lotissement

adresse terrain : LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de la commune de La Croix-Valmer

Le maire de La Croix-Valmer,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 22 janvier 2009 par ASP LOTISSEMENT BARBIGOUA, BILLION PATRICK demeurant 1 Allée DES EPHEMERES lieu dit BARBIGOUA, La Croix-Valmer (83420), Monsieur MACREZ ROLAND demeurant 13 Avenue DES LUCIOLES lieu dit BARBIGOUA, La Croix-Valmer (83420);

Vu l'objet de la demande :

- pour modification du règlement du lotissement inclus dans le cahier des charges, ;
- sur un terrain situé LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le PLU de la commune approuvé en date du 17/12/2007.

Vu l'arrêté préfectoral du 03-10-1957, approuvant le lotissement de BARBIGOUA, modifié par l'arrêté préfectoral du 09-05-1961.

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé à LOTISSEMENT BARBIGOUA, à La Croix-Valmer (83420), en la mise à jour du règlement inclus dans le cahier des charges du lotissement.

Considérant que les conditions de majorité fixées par l'article L.422-10 du code de l'urbanisme sont respectées.

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Le permis d'aménager **MODIFICATIF est ACCORDE** conformément au règlement ci-annexé.

La présente décision est transmise au préfet le : 9 Avril 2009

Fait LA CROIX VALMER, le

Le maire,

L'Adjoint Délégué
D. BLANCKAERT

- 3 AVR. 2009

